

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

----

**Commune de LOON-PLAGE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La société DUNCOLD, dont le siège social est situé à 15 Chemin des Cendres 59114 STEENVOORDE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de procéder à la régularisation et à l'extension d'un site d'activités d'entreposage frigorifique sur la commune de LOON-PLAGE.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique **en mairie de LOON-PLAGE pendant trente six jours consécutifs, soit du 12 octobre 2020 au 16 novembre 2020**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 18 août 2020, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr) (préciser : dossier DUNCOLD à LOON-PLAGE) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de LOON-PLAGE (59279) - 27 Rond-Point de la 5ème République – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet. Monsieur Bernard COUTON, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, **en mairie de LOON-PLAGE, au lieu de consultation du dossier les lundi 12 octobre de 8h30 à 11h30 (ouverture de l'enquête), mardi 20 octobre de 8h30 à 11h30, jeudi 29 octobre de 14h00 à 17h00, vendredi 6 novembre de 8h30 à 11h30 et lundi 16 novembre de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Le port du masque est obligatoire conformément aux règles sanitaires du moment.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2020>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouvertures de la Préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE (uniquement sur rendez-vous), du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Luc VAN HOLZAET, directeur général du groupe CONHEXA - Tél. : 03.28.43.84.38 – [l.vanholzaet@conhexa.com](mailto:l.vanholzaet@conhexa.com).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2020>, à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de LOON-PLAGE pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.